

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

**Présents :** APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, GENTIL Franck, GUERRERO Elisabeth, HUREL Noël, MERCIER Serge, NORMAND Patrick, PEDEUX Françoise, POURCHERE Jean-Daniel,

**Absentes et excusées :** BRAGANTI Karine, CARRION Adèle, LANTHEAUME Christiane,

**Secrétaire de séance :** AVALLET Michèle

**Date de convocation :** le 17 juin 2015

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé.

### **Ordre du jour :**

- **Délibération changement de statuts CCTB,**
- **Délibération désaffiliation du Grenoble Alpes Métropole,**
- **Délibération adhésion au service de cartographie SEDI,**
- **Délibération FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales),**
- **Travaux (bâtiment et voirie),**
- **Comptes-rendus commissions communales et intercommunales,**
- **Urbanisme,**
- **Courriers reçus,**
- **Questions diverses.**

**Remarque :** considérant l'arrivée de Françoise PEDEUX à 8h45, les trois premières délibérations ont été prises au nombre des voix des 11 participants alors présents.

### **1.- Délibération changement de statuts CCTB**

**Le conseil décide par 11 voix** de donner son accord pour la modification des statuts de la CCTB pour intégrer un ouvrage d'art (pont en limite des communes de Monsteroux-Milieu, Monstseveroux et Chalon).

### **2.- Délibération désaffiliation du Grenoble Alpes Métropole**

**Le conseil se positionne par 11 voix contre** la désaffiliation du Grenoble Alpes Métropole, du Centre De Gestion qui entraînerait un coût supplémentaire des prestations pour les petites communes.

### **3.- Délibération adhésion au service de cartographie SEDI**

**Le conseil décide par 11 voix d'adhérer** à ce service pour bénéficier de l'installation de logiciels pour accéder à la cartographie des points lumineux et de l'éclairage public de la commune.

*Primarette*

#### 4.- Délibération FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)

Le conseil se positionne par 12 voix pour l'affiliation à ce mécanisme qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

#### 5.- Travaux (bâtiment et voirie)

Les subventions demandées :

-Pour le 3<sup>ème</sup> tronçon du chemin de La Martinière et de La Perrière est de 29774€ (hors bonus\*) pour 152117€ de travaux HT

-Pour accessibilité vers l'école maternelle est de 8498€ (hors bonus\*) pour 22196€ de travaux HT

\*Rappel : bonus de 10% sur le montant des subventions accordées si les travaux sont commencés avant fin septembre 2015.

Remarque : il est demandé si les « dos d'âne » du chemin de La Martinière peuvent être rabotés en même temps

L'emprunt de 300 000 € (trois cent mille euros) destiné à financer des travaux de voirie et la réhabilitation de la poste a été crédité sur le compte.

Autres travaux :

Mardi 30 juin, marches des escaliers de la salle des fêtes (ragréage et résine)

Juillet, cimetière (aménagement point d'eau entre autre)

#### 6.- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales

Syndicat mixte des eaux Dolon/Varèze : mise en place d'un règlement intérieur, d'une cartographie de tous les réseaux d'eau, un des plus important pour Primarette qui voit sa norme en pesticide augmenter sur le captage de Faramans, notamment en « atrazine ». Le captage de Moissieu est quant à lui correct.

Syndicat de voirie : travaux goudron, fauche réalisés. Pour la fauche il faudra certainement prévoir un second passage comme l'année dernière ; Baisse notable de l'émulsion de 70000L à 35000L ; L'appel d'offre va être lancé pour l'achat du camion car son coût est de supérieur à 50000€.

Commission communale pour la sécurité routière : l'appel aux habitants diffusé dans l'info mairie n° 51 pour signaler tout besoin en la matière, n'a apporté que deux réponses, notamment demande de sécurisation de la rue de la Nicolière ; des points sensibles ont déjà été répertoriés. **Une prochaine réunion se tiendra en juillet.**

Conscrits : les jeunes et les habitants notamment les « potentiels classards » ne se manifestent pas beaucoup et si aucune évolution est notée d'ici au 05 juillet, la question se posera de maintenir ou non cette manifestation sur le dernier weekend d'août ou tout du moins d'en minimiser la teneur. **Prochaine réunion le 08 juillet à 20h salle d'animation.**

PLU : entretien le 19 juin avec M Boularand pour établir le cahier des charges avec toujours l'incertitude de notre rattachement : Bièvre/valloire ou Pays roussillonnais ? Dans tous les cas nous serons prêts pour la révision.

**Prochaine réunion avec Mme Charrin de la DDT le 24 juillet à 14h.**

Sécurité incendie : prévoir nettoyage des points d'eau (roseaux, curage) pour favoriser le puisage de l'eau par les pompiers en cas d'incendie.

#### 7.- Urbanisme

DP : Zanet Jules pour un auvent de terrasse,

PC : Drevet Christian et Valérie pour surélévation du toit

*Primarette*

Concernant l'urbanisme, le centre d'instruction des dossiers de La côte st André va fermer et se pose la question de notre rattachement au Pays Roussillonnais.

Une convention a été élaborée et a pour objet de déterminer les modalités pratiques et financières par lesquelles les Communautés de communes du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire organiseraient la mutualisation du service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes compétentes.

Les actes instruits par le service instructeur pour le compte de La Communauté de communes du territoire de Beaurepaire sont les suivants :

- Les Certificats d'Urbanisme opérationnels (CUB)
- Les Permis de Construire (PC)
- Les Permis de Démolir (PD)
- Les Permis d'Aménager (PA)
- Les Déclarations Préalables (DP)

Les communes assurent :

- L'enregistrement du dossier
- Les consultations de l'architecte des bâtiments de France et des CDAC
- La délivrance des autorisations par le Maire
- Le suivi et le contrôle de conformité (police de l'urbanisme)
- La gestion des recours et contentieux

Le service instructeur aura en charge :

- Les demandes de pièces complémentaires
- La vérification de la complétude du dossier
- L'examen technique du dossier au regard des règles d'urbanisme
- Les consultations des services extérieurs sauf ABF et CDAC
- La rédaction d'un projet de décision qui sera transmis au Maire
- L'accompagnement des communes dans la gestion de leurs éventuels contentieux

Le coût forfaitaire du service pour La Communauté de communes du territoire de Beaurepaire est de 15 000 € annuel.

Ce forfait annuel a été estimé sur la base des 355 actes instruits en 2014 sur le Territoire de Beaurepaire.

La présente convention entrera en vigueur au 1er juillet 2015.

Elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

## **7.- Courriers reçus**

\*Courrier reçu du directeur Départemental de la protection des Populations pour le dossier Werquet Raymond, décédé et qui laisse un terrain en Combe-Quartier avec une abondance de végétation et des plaques d'amiante entreposées qui causent un problème d'insalubrité pour le voisinage.

La procédure à suivre pour la mairie est de faire une mise en demeure aux héritiers (en l'occurrence un fils Nathan) et faire procéder aux travaux en faisant l'avance de fonds.

\*RDV avec Luisitano/Barbosa pour l'agrandissement d'un bungalow chemin Poncin sans autorisation sur une zone non constructible qui de plus, ne le sera jamais du fait de son classement en « zone bleue » récupération des eaux pluviales tel que défini dans le SCOT.

## **8.- Questions diverses**

\*Sur l'ordre du jour du dernier Conseil Communautaire : l'état d'avancement de la médiathèque, le permis de construire va être déposé ; le coût est revu à la hausse suite au désamiantage du cinéma non prévu à la base.

*Primairette*

\*réunion sur le devenir des étangs en vente : se pose le problème de leur rachat par le Conservatoire qui ensuite « gèle » la zone pour en faire une réserve naturelle avec la main mise sur le périmètre ex : l'étang de « Montjoux » à St Jean de Bournay). L'attention des maires a été attirée pour être vigilants et savoir que la commune peut racheter les étangs avec des subventions importantes en échange (cas de la commune de Bossieux qui a obtenu une aide de 97% du prix de vente et n'a eu à sa charge que 3000€)

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 22h30.

Le prochain conseil aura lieu **le Lundi 27 juillet 2015 à 20h30**

*Primarette*